

(Traduction)

**Mme Ellen L. Fairclough:** Monsieur l'Orateur...

**M. Noseworthy:** Monsieur l'Orateur...

**Mme Fairclough:** L'honorable député désire-t-il dire avec qui il a pairé?

**Des voix:** Continuez.

**Mme Fairclough:** Monsieur l'Orateur, à moins que certains députés ne veuillent annoncer avec qui ils ont pairé, je me propose de parler de la motion dont nous sommes saisis en ce moment.

**M. James Sinclair (Coast-Capilano):** Je propose, appuyé par l'honorable député de Montmagny-L'Islet (M. Lesage):

Que nous entendions maintenant l'honorable député d'York-Sud (M. Noseworthy).

**Mme Fairclough:** J'étais tout à fait disposée à ce qu'on entende les honorables députés qui voulaient annoncer avec qui ils avaient pairé, mais je réclame le droit de parler de la motion.

**M. l'Orateur:** Nous sommes saisis d'une motion de l'honorable député de Coast-Capilano, appuyé par l'honorable député de Montmagny-L'Islet, tendant à donner la parole à l'honorable député d'York-Sud.

**Mme Fairclough:** Je pense avoir le droit d'être entendue. Il y a eu une certaine confusion à la Chambre qui tient à ce que certains de nos collègues annonçaient avec qui ils avaient pairé.

**M. l'Orateur:** Je rappelle l'article 35 du Règlement, qui est ainsi conçu:

Si deux ou plusieurs députés se lèvent, l'Orateur donne la parole à celui qui s'est levé le premier, mais il peut être fait une motion portant que l'un des députés qui se sont levés "soit maintenant entendu" ou qu'il "ait maintenant la parole", laquelle motion est immédiatement mise aux voix sans débat.

**M. Noseworthy:** J'invoque l'application du Règlement, monsieur l'Orateur. J'aimerais que le député de Coast-Capilano (M. Sinclair) retirât la motion.

**M. Sinclair:** Je la retire volontiers. Le seul motif pour lequel je l'ai présentée, c'est que l'honorable député était manifestement debout et que vous ne regardiez pas de son côté.

**M. l'Orateur:** La motion a été retirée et je donne la parole à l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M<sup>me</sup> Fairclough).

**Mme Ellen L. Fairclough (Hamilton-Ouest):** Je commence, monsieur l'Orateur, par remercier le représentant de Coast-Capilano (M. Sinclair) d'avoir retiré sa motion et le

député d'York-Sud (M. Noseworthy) d'en avoir demandé le retrait. Je me rends compte que, dans la confusion à laquelle a donné lieu le scrutin et l'annonce subséquente du pairage, il n'était pas très clair qui avait le premier demandé l'attention de l'Orateur. Je remercie très sincèrement ces deux messieurs de m'avoir cédé la parole.

J'aimerais maintenant dire un mot de la motion dont la Chambre est saisie et qui a trait au prolongement des heures de séance. On a beaucoup parlé aujourd'hui de l'examen qu'il convient de faire des questions soumises à la Chambre. Étant donné que plusieurs députés ont déjà exposé des raisons personnelles de voter pour ou contre cette motion en particulier, il ne messied pas, je pense, que j'expose moi aussi la situation dans laquelle je me trouve, en ma qualité de simple député.

Au cours du dernier mois, je me suis trouvée, comme quelques-uns de mes collègues, à siéger constamment à un comité. J'étais membre de deux comités à un certain moment. En plus d'une occasion, cela m'a causé bien des embarras car je me disais que ma place était d'être aux deux comités. Les deux étudiaient des questions qui m'intéressent beaucoup et à l'égard desquelles je voulais exposer mon point de vue. Nous siégeons à partir de 9 heures et demie du matin, nous ajournons à 10 heures et demie et de là nous passons à l'autre comité, où nous restions jusqu'à 1 heure de l'après-midi. Nous nous rendions ensuite à la Chambre, à deux heures ou deux heures et demie selon le cas et nous quittions la Chambre à trois heures ou trois heures et demie pour retourner au comité. Nous siégeons à ce comité jusqu'à six heures, voire plus tard et nous avons souvent d'autres tâches à remplir par la suite. Nos commettants attendaient toujours de nous une réponse à leurs lettres. Ils nous demandaient de nous occuper de choses dont ils nous avait chargés.

Pour ma part, je suis bien disposée à travailler toute la nuit. Ce ne serait pas la première fois. C'est ce que j'ai fait toute ma vie et cela ne pas empêchée de me bien porter. Mais une limite est prévue quant aux heures pendant lesquelles on peut travailler dans les services administratifs et recevoir l'aide d'une secrétaire. Il est matériellement impossible pour un député de siéger aux comités pendant ces heures et effectuer en même temps le travail qu'il doit faire en dehors de la Chambre. Quant à moi, si la Chambre décide de siéger toute la nuit, je serai ici. Il sera intéressant de voir combien il y aura de députés à la Chambre. Évidemment, il y a certaines choses dont il faut.